

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_103

Objet : Autorisation de signature des avenants au marché M23.028 – Fauchage d'accotements, de fossés et de zones herbeuses sur le territoire intercommunal - 13 lots

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2194-5 ;

Vu la Circulaire n° 6529/SG relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulation n° 6374/SG du 29 septembre 2022 ;

Vu les délibérations n°2024/061 du Conseil communautaire adoptée le 02 avril 2024 et n°2024/092 du Conseil communautaire adoptée le 14 mai 2024 autorisant la signature du marché 23.028 « Fauchage d'accotements, de fossés et de zones herbeuses sur le territoire intercommunal » ainsi que toutes les modifications qui pourraient intervenir lors de son exécution avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 "HOUTKERQUE, STEENVOORDE, TERDEGHEM, WINNEZEELE" : VTA ENVIRONNEMENT (59940 LE DOULIEU)– LES JARDINS DE GUILLAUME
- Lot n° 2 " BERTHEN, BOESCHEPE, EECKE, GODEWAERSVELDE, SAINT-JANS-CAPPEL": SARL PAYSAGE DES FLANDRES (59270 BAILLEUL)
- Lot n° 3 " BAILLEUL": VANDAELE ARTHUR (59270 METEREN)
- Lot n° 4 " BORRE, CAESTRE, FLETRE, METEREN et PRADELLES": VANDAELE ARTHUR (59270 METEREN)
- Lot n° 5 " NIEPPE et STEENWERCK": VTA ENVIRONNEMENT (59940 LE DOULIEU)– LES JARDINS DE GUILLAUME
- Lot n° 6 " BOESEGHEM, MORBECQUE, STEENBECQUE et THIENNES": SW SERVICES – CLAUDE DUVAL (59189 THIENNES)
- Lot n° 7 "LE DOULIEU, MERRIS, NEUF-BERQUIN, STRAZEELE et VIEUX-BERQUIN":VTA ENVIRONNEMENT (59940 LE DOULIEU)– LES JARDINS DE GUILLAUME
- Lot n° 8 "ARNEKE, BUYSSCHEURE, NOORDPEENE, OCHTEZEELE et RUBROUCK" : SOTRAVEER (59670 WINEZEELE)
- Lot n° 9 "BAVINCHOVE, HARDIFORT, OUDEZEELE, OXELAERE, WEMAERS-CAPPEL, ZERMEZEELE et ZUYTPEENE" : SOTRAVEER (59670 WINEZEELE)
- Lot n° 10 "CASSEL, HONDEGHEM, SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL, SAINTE-MARIE-CAPPEL et STAPLE" : VTA ENVIRONNEMENT (59940 LE DOULIEU)– LES JARDINS DE GUILLAUME
- Lot n° 11 "BLARINGHEM, EBBLINGHEM, LYNDE, RENESCURE, SERCUS et WALLON-CAPPEL" : SW SERVICES (59189 THIENNES)– CLAUDE DUVAL
- Lot n° 12 "HAZEBROUCK" :SOTRAVEER (59670 WINEZEELE)
- Lot n° 13 "Fauchage tardif sur tout le territoire intercommunal" : SOTRAVEER (59670 WINEZEELE)

Vu la décision communautaire n°2025/060 date du 5 mai 2025 portant sur l'avenant de transfert de la société VANDAELE ARTHUR (59270 METEREN) devenue SARL VANDAELE Frères (59270 METEREN) à compter du 1^{er} avril 2025 ;

Considérant que l'ensemble des titulaires du marché a sollicité la collectivité afin d'étudier une évolution de la clause de révision des prix, en raison de l'augmentation exceptionnelle, imprévisible et durable des coûts de l'énergie, et plus particulièrement du prix du gazole non routier (GNR) utilisé pour les engins nécessaires à l'exécution des prestations ;

Considérant que les modalités de révision des prix prévues initialement au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ne permettent plus de refléter de manière suffisamment représentative l'évolution des coûts supportés par les entreprises pour ce poste de dépense ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier la formule de variation des prix afin de mieux prendre en compte les fluctuations du prix du gazole non routier, tout en conservant l'indice EV4 comme indice de référence principal pour l'évolution des prix du marché ;

Considérant que cette modification constitue une adaptation des conditions d'exécution du marché sans en modifier l'objet ni bouleverser son économie générale ;

DECIDE

Article 1 : De signer les modifications de contrat relatives au marché M23.028 – Fauchage d'accotements, de fossés et de zones herbeuses sur le territoire intercommunal, avec les titulaires suivants :

- Lot n°1 "HOUTKERQUE, STEENVOORDE, TERDEGHEM, WINNEZEELE" : VTA ENVIRONNEMENT (59940 LE DOULIEU) – LES JARDINS DE GUILLAUME
- Lot n° 2 " BERTHEN, BOESCHEPE, EECHE, GODEWAERSVELDE, SAINT-JANS-CAPPEL": SARL PAYSAGE DES FLANDRES (59270 BAILLEUL)
- Lot n° 3 " BAILLEUL": VANDAELE FRERES (59270 METEREN)
- Lot n° 4 " BORRE, CAESTRE, FLETRE, METEREN et PRADELLES": VANDAELE FRERES (59270 METEREN)
- Lot n° 5 " NIEPPE et STEENWERCK": VTA ENVIRONNEMENT (59940 LE DOULIEU)– LES JARDINS DE GUILLAUME
- Lot n° 6 " BOESEGHEM, MORBECQUE, STEENBECQUE et THIENNES": SW SERVICES (59189 STEENBECQUE) – CLAUDE DUVAL
- Lot n° 7 "LE DOULIEU, MERRIS, NEUF-BERQUIN, STRAZEELE et VIEUX-BERQUIN":VTA ENVIRONNEMENT (59940 LE DOULIEU)– LES JARDINS DE GUILLAUME
- Lot n° 8 "ARNEKE, BUYSSCHEURE, NOORDPEENE, OCHTEZEELE et RUBROUCK" : SOTRAVEER (59670 WINEZEELE)
- Lot n° 9 "BAVINCHOVE, HARDIFORT, OUDEZEELE, OXELAERE, WEMAERS-CAPPEL, ZERMEZEELE et ZUYTPEENE": SOTRAVEER (59670 WINEZEELE)
- Lot n° 10 "CASSEL, HONDEGHEM, SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL, SAINTE-MARIE-CAPPEL et STAPLE": VTA ENVIRONNEMENT (59940 LE DOULIEU)– LES JARDINS DE GUILLAUME
- Lot n° 11 "BLARINGHEM, EBBLINGHEM, LYNDE, RENESCURE, SERCUS et WALLON-CAPPEL" : SW SERVICES (59189 THIENNES)– CLAUDE DUVAL
- Lot n° 12 "HAZEBROUCK" :SOTRAVEER (59670 WINEZEELE)
- Lot n° 13 "Fauchage tardif sur tout le territoire intercommunal" : SOTRAVEER (59670 WINEZEELE)

ayant pour objet de modifier les dispositions de l'article 9.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) relatives à la variation des prix afin de mieux prendre en compte les fluctuations du prix du gazole non routier, tout en conservant l'indice EV4 comme indice de référence principal pour l'évolution des prix du marché.

Cette nouvelle clause s'applique à compter du fauchage printanier effectué en mai 2026 (la demande des titulaires des marchés ayant été effectuée au préalable).

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le **27 JUL. 2026**

Le Vice-Président en charge du budget, des finances, des affaires juridiques, du pacte fiscal et financier et des marchés publics



Jérôme DARQUES

